

**CENTRE DE GESTION
de la
Fonction Publique Territoriale
de la COTE D'OR**
16-18 Rue Nodot
CS 70566
21005 DIJON CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 28 NOVEMBRE 2023**

NOMBRE
D'administrateurs en exercice : 27
De présents : 8
De votants : 15
De représentés : 7

Date de convocation : 20 novembre
2023
Date d'affichage : 13 DEC. 2023

A Dijon, l'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Patricia GOURMAND.

N° 23.33

OBJET :

Fixation des tarifs des services optionnels pour 2024

ETAIENT PRESENTS

Mesdames Céline TONOT, Nadine MUTIN et Isabelle CHAPUILLIOT, Messieurs Patrice ESPINOSA, Martial MATHIRON, Hubert SAUVAIN, et Jean MAREY.

Pouvoir de M. FALCONNET à Mme MUTIN

Pouvoir de M. LENOIR à Mme GOURMAND

Pouvoir de M. SCHEMBRI à M. ESPINOSA

Pouvoir de M. LUCAND à Mme TONOT

Pouvoir de M. HOAREAU à Mme CHAPUILLIOT

Pouvoir de M. ANTOINE à M. SAUVAIN

Pouvoir de M. BERTHIER à M. MATHIRON

Monsieur Jean-Christophe BOUIN, agent comptable, présent.

Monsieur ESPINOSA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DELIBERE

Après en avoir délibéré et vu les bilans prévisionnels des services concernés, les membres du conseil d'administration **DECIDENT** à l'unanimité de fixer les taux de cotisations ou les tarifs des services facultatifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Services	Cotisations ou tarifs actuels	Cotisations ou tarifs pour les devis à venir
PAIE	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Collectivités affiliées</u> 65 €/heure de saisie des dossiers lors de l'adhésion 9,5 €/bulletin /mois Missions expertise paie : 65€ ou 88€/heure selon catégorie B ou A 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Collectivités affiliées</u> 65 €/heure de saisie des dossiers lors de l'adhésion 9.5 €/bulletin /mois Missions expertise paie : 65 € ou 88€/heure selon catégorie B ou A
MEDECINE PREVENTIVE	<ul style="list-style-type: none"> 0.42 % de la masse salariale Analyse ou examen complémentaire : coût de l'acte médical 	<ul style="list-style-type: none"> 0.42 % de la masse salariale Analyse ou examen complémentaire : coût de l'acte médical
PREVENTION HYGIENE ET SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Fiches pratiques, conseils et documentation</u> (inclus dans la cotisation additionnelle) - <u>Interventions Document Unique</u> : 65 € ou 88 €/heure selon catégorie B ou A - <u>Intervention ACFI</u> : 88 €/heure 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Fiches pratiques, conseils et documentation</u> (inclus dans la cotisation additionnelle) - <u>Interventions Document Unique</u> : 65 € ou 88 €/heure selon catégorie B ou A - <u>Intervention ACFI</u> : 65 €/heure
CONCOURS et EXAMENS	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Collectivités affiliées</u> : inclus dans la cotisation - <u>Collectivités non affiliées</u> : Coût lauréat 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Collectivités affiliées</u> : inclus dans la cotisation - <u>Collectivités non affiliées</u> : Coût lauréat
ARCHIVES	<ul style="list-style-type: none"> 1 / Devis (délibération 20.30 du 22/10/2020) : Forfait de 30€/devis Gratuit si devis accepté ou si devis réalisé dans le cadre d'une campagne de promotion du service Archives 2 / Mission de base : 66,95€/heure 3 / Remboursement des fournitures du matériel de classement au coût réel 	<ul style="list-style-type: none"> 1 / Devis Forfait de 30€/devis Gratuit si devis accepté ou si devis réalisé dans le cadre d'une campagne de promotion du service Archives 2 / Mission de base : 70,00€/heure 3 / Remboursement des fournitures du matériel de classement au coût réel
AIDE AU RECRUTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Analyse préalable et formalisation du besoin = cotisation additionnelle 2/ Définition du poste à pourvoir et rédaction du profil de poste validé par l'autorité territoriale = 88 € / heure 3/ Publicité du poste (obligatoire et optionnelle) <i>Non facturée (cotisation obligatoire)</i> Publicité optionnelle facturée au prix coûtant 4/ Recherche de candidatures : 88 €/heure + frais envoi 5/ Étude des candidatures (convocation des candidats, entretiens individuels candidats) 88 €/heure + frais envoi 6/ Choix final (entretien final de recrutement -choix du candidat et traitement candidatures) 88 €/heure + frais envoi 	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Analyse préalable et formalisation du besoin = cotisation additionnelle 2/ Définition du poste à pourvoir et rédaction du profil de poste validé par l'autorité territoriale = 88 € / heure 3/ Publicité du poste (obligatoire et optionnelle) Non facturée (cotisation obligatoire) Publicité optionnelle facturée au prix coûtant 4/ Recherche de candidatures : 88 €/heure + frais envoi 5/ Étude des candidatures (rédaction dossier, convocation des candidats, entretiens individuels candidats ...) 88 €/heure + frais envoi 6/ Choix final (rédaction dossier, entretien final de recrutement -choix du candidat et traitement candidatures ...) 88 €/heure + frais envoi

SERVICE DE REMPLACEMENT	- Collectivités affiliées 3 % de frais de gestion (traitement de base + charges patronales) Pas de frais de gestion dans le cadre d'un reclassement professionnel - Collectivités non affiliées 6 % de frais de gestion (traitement de base + charges patronales)	- Collectivités affiliées 3 % de frais de gestion (traitement de base + charges patronales) Pas de frais de gestion dans le cadre d'un reclassement professionnel - Collectivités non affiliées 6 % de frais de gestion (traitement de base + charges patronales)
MISSION AUDIT ORGANISATIONNEL	88 €/heure catégorie A 65 €/heure catégorie B	88 €/heure catégorie A 65 €/heure catégorie B

PRECISENT que les tarifs horaires s'entendent frais de missions inclus et qu'un devis sera systématiquement réalisé avant chaque prestation,

PRECISENT que le coût horaire du service SOS archives fixé à 70€ prend effet à partir des devis à venir.

Fait en séance les jour/mois/an susdits,
Pour extrait conforme,
La Présidente



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Dijon le :
La Présidente

13 DEC. 2023



**PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Déposé le : **13 DEC. 2023**



